



SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 12 du mois de décembre, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 6 décembre 2022, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravaille, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 8

Procurations : 7

Votants : 26

Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Isabelle ETCHEVERRY, Juliane VILLACAMPA, Brigitte GLIZE, Maud RIBERA, Bernadette MAYLIE, Sylvie CAILLAUX, Marie-Astrid ALLAIRE.

Messieurs, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Franck LAMBERT, Jacques VERDIER, Jérémie ELAN

Date d'affichage :

6 décembre 2022

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents : Madame Carine QUINOT

Pouvoirs :

Madame Léa GRANGER a donné procuration à Madame Bernadette MAYLIE

Madame Quitterie HILDELBERT a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Madame Coline COUREAU a donné procuration à Monsieur Thomas CHARDIN

Monsieur Rémy MULLER a donné procuration à Madame Juliane VILLACAMPA

Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Monsieur Jacques VERDIER

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Marie-Astrid ALLAIRE

Monsieur Christophe RAILLARD a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX

Secrétaire de séance : Isabelle ETCHEVERRY

Objet : Approbation de la grille tarifaire 2023 du Golf de SEIGNOSSE

CONSIDERANT la concession de service public attribuée à la société Golf de Seignosse SAS pour la gestion et l'exploitation du Golf de Seignosse,

CONSIDERANT la proposition de grille tarifaire 2023 des abonnements et des green fees formulée par le concessionnaire,

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que la création de 3 catégories d'abonnements : Plaisir, Loisir et Passion a été mise en place en 2022. Ces abonnements ont été proposés par le gestionnaire afin de répondre aux demandes des abonnés,

**Commune de SEIGNOSSE / Délibération 2 – CM 12 décembre 2022 / P 2 sur 2**

ID : 040-214002966-20221212-DEL2_CM_221212-DE

Considérant que les augmentations appliquées sur certains tarifs (abonnements plaisir et loisirs, abonnement 18-35 ans, location de voiturette et tarifs green fees) respectent l'évolution sur une année de l'indice EV4,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 20-1 du contrat de concession souscrit le 19 mars 2018, l'autorité concédante ne peut s'opposer à cette augmentation.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

- 4 abstentions (Bernadette MAYLIE, Léa GRANGER, Juliane VILLACAMPA, Rémy MULLER)
- 2 ne participent pas au vote (Thomas CHARDIN, Alexandre D'INCAU)
- 6 contre (Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX, Adeline MOINDROT, Lionel CAMBLANNE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER)
- 14 voix pour

DECIDE

Article 1 : d'approuver la nouvelle grille tarifaire du Golf de Seignosse pour l'année 2023 telle que proposée en annexe.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Pierre PECASTAINGS

Le/la secrétaire de séance

